

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°159/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 40
Membres votants : 46

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 9 Juillet à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 02 juillet 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, PELTOT, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, PADE, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DORION, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,

Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, DELASSUS, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, DIRUY,

Mrs DETOURNE, BARBET, LAGRANGE, GUILLOT, COLOMBEL, WALIGORA, PARMENTIER, CARLE, POIRE, LECLERCQ, LEBLANC.

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX
M BARBET donne pouvoir à M TIRMARCHE
Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE
M PARMENTIER donne pouvoir à Mme SOUILLARD
M CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
M LECLERCQ donne pouvoir à M GAILLARD

Secrétaire de séance : M TESTU

OBJET : Constitution d'un groupe de travail sur le renouvellement urbain

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;
Considérant l'intérêt de recenser les friches présentes sur le territoire afin de favoriser leur réhabilitation, leur reconversion et leur intégration dans les projets de développement local ;
Considérant les enjeux liés à la sobriété foncière, à la revitalisation du territoire, à l'attractivité économique, à la protection des espaces naturels et agricoles ainsi qu'à l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols ;

Considérant la nécessité d'associer les élus, les services compétents et, le cas échéant, les partenaires institutionnels à la réflexion sur le devenir des sites concernés ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 – Création du groupe de travail

Il est créé un groupe de travail chargé du suivi des questions relatives aux friches présentes sur le territoire de la collectivité.

Article 2 – Missions

Le groupe de travail a notamment pour missions :

- d'établir un état des lieux et un recensement des friches ;
- d'identifier les contraintes et opportunités de chaque site ;
- de proposer des orientations de valorisation, de réhabilitation ou de reconversion ;
- d'examiner les possibilités de financement et les dispositifs d'accompagnement mobilisables ;
- de garantir une réflexion partagée et continue sur la programmation des HARONDEL et CARMICHAEL et plus particulièrement sur le volet économique.
- de formuler des avis et recommandations à destination de l'organe délibérant.
- Les réflexions menées dans le cadre de ce groupe pourront alimenter la commission urbanisme communautaire et les différentes instances concernées seules habilitées à prendre des décisions.

Article 3 – Composition

Le groupe de travail est composé de :

- élus désignés par le Conseil communautaire :
 - Elu référent : Monsieur Jean Luc HERBETTE

Madame Brigitte LEPOIX
Monsieur Jérôme LEFEBVRE
Monsieur Michel HENRY
Madame Sylvie DE ALMEIDA
Madame Catherine BENEDINI
Monsieur Christophe LECLERCQ
Monsieur Patrick GAILLARD
Monsieur Ghislain TIRMARCHE
Monsieur Nicolas MARECHAL
Monsieur Eric OLIVIER
Monsieur Laurent CLAEYS

- les services techniques et administratifs concernés ;
- toute personne qualifiée ou partenaire institutionnel dont la participation sera jugée utile aux travaux du comité.

Article 4 – Fonctionnement

Le groupe de travail se réunit à l'initiative de l'élue référent au rythme moyen d'une séance tous les 2 mois et aussi souvent que nécessaire et pourra solliciter l'expertise d'organismes ou de partenaires extérieurs.

Les conclusions et propositions du comité sont présentées au conseil communautaire pour examen et décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Fournier".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 juillet 2026 et de sa publication le 20 juillet 2026.

